

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00038

**ELABORATION D'UNE STRATEGIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE ET
CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS NATIONAL «PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL (PAT) EN EMERGENCE»**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 108

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

Le 11 février 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210128-02021000380

DATE D'APPLICABILITE : 10 Février 2021

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE, Mme Christel PFISTER,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

ELABORATION D'UNE STRATEGIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE ET CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS NATIONAL «PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) EN EMERGENCE»

L'alimentation est devenue ces dernières années, et particulièrement avec la crise sanitaire, un sujet de préoccupation majeure qui incite les territoires à s'en emparer.

Au travers de sa compétence agricole, Saint-Etienne Métropole s'est engagée en faveur d'une alimentation de proximité. Néanmoins, si l'agriculture se trouve au cœur du système alimentaire, l'alimentation interroge bien d'autres compétences métropolitaines. Des actions variées ont ainsi été mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole dans plusieurs domaines (à titre d'exemples : accompagnement des porteurs de projets et start-ups, protection du foncier agricole (PAEN), accompagnement des communes dans l'introduction de produits locaux au niveau de leur restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du compostage collectif,...). Saint-Etienne Métropole a également entamé l'élaboration d'un PLUI, qui devra nécessairement prendre en compte le rôle nourricier de l'agriculture.

Ces actions, comme celles menées par les communes du territoire (restauration collective, commerce, marchés de plein air, jardins partagés, action sociale), restent pour l'heure éparpillées. **La mise en place d'une stratégie alimentaire à l'échelle métropolitaine coordonnera l'ensemble de ces actions, les rendra plus lisibles, confortera l'intervention de la Métropole, impulsera une nouvelle ambition, tout en fédérant les acteurs locaux.**

Les différents partenaires mobilisés sur ces actions attendent de la Métropole la mise en œuvre d'une démarche de travail concertée sur la question alimentaire (partenaires du programme TEPOS, Conseil de Développement...).

Enfin, le foisonnement des initiatives en matière d'alimentation locale sur le territoire confirme la montée en puissance des attentes liées à cet enjeu de la part des citoyens.

Cette démarche concertée permettra également de développer de nouvelles solidarités entre urbain et rural, avec **un objectif commun : mieux produire et mieux manger.**

Pour Saint-Etienne Métropole, les principaux objectifs de la stratégie alimentaire sont :

- encourager l'accès de tous, et plus particulièrement des foyers les plus modestes, à une alimentation saine, durable et locale ;
- accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et des préconisations nutritionnelles ;
- soutenir l'économie agricole locale en développant l'approvisionnement local du territoire.

Dans cette optique, le rôle de Saint-Etienne Métropole consisterait à :

- animer et piloter la démarche d'élaboration d'une stratégie alimentaire métropolitaine ;
- mettre en cohérence les actions engagées en interne et celles portées par les communes membres ;

- fédérer les acteurs de l'alimentation et soutenir certains de leurs projets ;
- porter de nouvelles actions liées à ses compétences ;
- mobiliser des financements.

La mise en œuvre d'une stratégie alimentaire territoriale repose sur l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions opérationnel issus d'un travail collectif et concerté puisque de nombreux partenaires œuvrent sur des enjeux alimentaires. Cette stratégie sera portée par la Métropole à l'échelle de ses 53 communes avec des déclinaisons communales. Ainsi, Saint-Etienne Métropole ne sera pas l'unique interlocuteur pour la mise en œuvre et le financement des actions. Chacun des partenaires contribuera techniquement et/ou financièrement à ce projet.

Pour animer la phase de concertation, il sera fait appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce prestataire aura également en charge la formalisation des livrables : diagnostic, stratégie et plan d'actions.

Initiée par l'Etat en 2014, la labellisation « PAT » répond à une approche transversale et concertée de l'alimentation. Celle-ci doit obligatoirement prendre en compte l'ensemble des fonctions du système alimentaire : fonctions sociale, économique, nutrition/santé et environnementale. Dans le cadre du plan de relance, un appel à projets est paru le 1^{er} décembre, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 15 janvier 2021. Une candidature de Saint-Etienne Métropole à cet appel à projets lui permettrait, si elle est retenue :

- de bénéficier d'une labellisation de niveau national : « PAT en émergence » ;
- d'obtenir une aide à l'élaboration de 70 % des dépenses de fonctionnement sur trois ans (hors postes de titulaires, plafonnée à 33 000 € par an). Un co-financement de la Banque des Territoires serait également sollicité ;
- d'être éligible de manière prioritaire aux autres aides du plan de relance (cantines des petites communes, jardins partagés, alimentation locale et solidaire...).

Le budget prévisionnel 2021, 2022 et 2023 est le suivant :

- dépenses prévisionnelles sur 3 ans : 189 400 € TTC dont :
 - assistance à maîtrise d'ouvrage120 000 €
 - actions pilotes dont restauration collective45 800 €
 - actions de communication17 000 €
 - frais divers dont stagiaire6 600 €
- recettes prévisionnelles sur 3 ans : 189 400 € dont :
 - subventions nationales « PAT en émergence ».....99 000 €
 - banque des territoires33 580 €
 - autofinancement de la Métropole56 820 €

La Métropole a ainsi candidaté à l'appel à projets national « PAT en émergence », dont la date limite de réponse était le 15 janvier 2021, pour permettre à Saint-Etienne Métropole de mobiliser le maximum de financements pour l'élaboration d'une stratégie alimentaire territoriale.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à :

- **engager la démarche d'élaboration de la stratégie alimentaire territoriale de Saint-Etienne Métropole selon les modalités précisées ci-dessus ;**

- poursuivre la démarche de labellisation « Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 » dans le cadre de sa candidature à l'appel à projets national « PAT en émergence » ;
- solliciter des aides financières auprès des organismes suivants :
 - le ministère des solidarités et de la santé,
 - le ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
 - l'ADEME,
 - la Banque des Territoires,
 - et de tout autre partenaire financier ;
- signer tout document relatif au dépôt d'un dossier de candidature l'appel à projets national « PAT en émergence » ;

- les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 opération 611 du budget Agriculture des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 74 du budget Agriculture des exercices 2021, 2022 et 2023.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU